



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 novembre 2003
Français
Original: anglais

Lettre datée du 11 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 5 août 2002 (S/2002/916), dans laquelle je proposais de proroger jusqu'au 31 décembre 2003 le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), qui expirait le 31 décembre 2002, proposition qui a, par la suite, été approuvée par le Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ne sont pas sans savoir qu'en 2003 le BANUGBIS s'est surtout employé à aider à la gestion des crises multiples qui avaient éclaté du fait des divergences de vues d'ordre institutionnel entre divers organes de l'État au sujet de leurs responsabilités constitutionnelles, en particulier à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale par l'ancien Président Kumba Yalá, en novembre 2002. L'armée bissau-guinéenne a évoqué ces crises pour justifier son intervention du 14 septembre 2003. Des mesures de transition ont été prises par la suite, notamment la nomination d'un président civil.

Dans la lettre datée du 5 novembre 2003 qu'il m'a adressée, le Président Henrique Perreira Rosa a demandé la prorogation du mandat du BANUGBIS jusqu'au 31 décembre 2004 afin de faciliter le dialogue entre tous les acteurs et de promouvoir la réconciliation nationale pendant la période de transition.

Je propose donc que le mandat du BANUGBIS soit prorogé pour un an jusqu'au 31 décembre 2004. À l'issue de consultations avec les autorités de transition, et compte tenu de la situation sur le terrain, le mandat actuel a été révisé comme suit :

- a) Appuyer tous les efforts visant à promouvoir le dialogue politique, la réconciliation nationale, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, et renforcer les institutions démocratiques;
- b) Encourager le Gouvernement et les autres acteurs nationaux à rétablir et consolider la normalité constitutionnelle et à créer un environnement favorable à la paix, à la stabilité et à la tenue d'élections libres et transparentes;
- c) Aider à la tenue de ces élections, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires internationaux;
- d) Appuyer les efforts déployés sur le plan national, y compris ceux de la société civile et en particulier les organisations féminines, en vue de renforcer les



capacités du pays en matière de prévention des conflits et de gestion pacifique des différends, surtout au cours de la période de transition;

e) Encourager les initiatives visant à maintenir des relations amicales entre la Guinée-Bissau et ses voisins et à instaurer la confiance entre le pays et ses partenaires extérieurs;

f) Encourager le Gouvernement à exécuter le programme de collecte et de destruction des armes légères;

g) Mobiliser, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les organes et mécanismes intergouvernementaux, un appui politique international pour aider à faire face aux priorités de la Guinée-Bissau en matière de relèvement après le conflit, dans le cadre d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**
